

Statuts de l'Union Française de Lethwei & Bando – Fédération (UFLB)

Siege sociale et administratif, 13 rue de Villard de Lans, 38000, Grenoble, France. Tel; +33 656 674 180. www.lethwei-bando.fr

Article 1 – Dénomination

La fédération porte le titre : Union Française de Lethwei & Bando – Fédération (UFLB).

Article 2 – Siège social

Le siège social est fixé au 13 rue de Villard de Lans, 38000 Grenoble.

Article 3 – Durée

La durée de la fédération est illimitée.

Article 4 – Objet

Fédérer et regrouper les associations pratiquant le Lethwei et le Bando, organiser les compétitions, délivrer licences et titres, établir les règlements, assurer la formation et représenter la discipline.

Article 5 – Composition

La fédération se compose d'associations affiliées, structures territoriales, membres d'honneur et bienfaiteurs.

Article 6 – Ressources

Cotisations, licences, subventions, manifestations, dons et partenariats.

Article 7 – Assemblée Générale

Réunit les associations affiliées, compétente pour élire, voter les comptes, modifier statuts, dissoudre.

Article 8 – Conseil d'Administration

Composé de 6 à 20 membres élus pour 4 ans, élit un Bureau (Président, VP, Secrétaire, Trésorier).

Article 9 – Règlements

Un règlement intérieur et un règlement disciplinaire conforme au Code du sport sont adoptés.

Article 10 – Engagements éthiques

Souscription au Contrat d'Engagement Republicain, protection des mineurs, intégrité et sécurité.

Article 11 – Comptabilité

Comptabilité conforme aux obligations légales, comptes présentés à l'AG.

Article 12 – Modification des statuts

AG extraordinaire, majorité des 2/3.

Article 13 – Dissolution

AG extraordinaire, majorité des 2/3, actif net attribué à une structure similaire.

Fait à Grenoble, le 25 août 2025

Signatures :

Le président:



Le secrétaire:

